

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Jeudi 13 avril 2023

Publié le : 18/04/2023

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30,31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40.

La séance est ouverte à 18h01 et levée à 21h45.

Étaient présents : **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER (à partir de la question n°22), M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Benoit CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Anthony POULIN, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF **Bonnay :** M. Gilles ORY **Boussières :** M. Eloi JARAMAGO **Busy :** M. Philippe SIMONIN **Chalèze :** M. René BLAISON **Champagney :** M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET **Cussey-sur-l'ognon :** M. Jean-François MENESTRIER **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS **Francois :** M. Emile BOURGEOIS **Geneuille :** M. Patrick OUDOT **Gennes :** M. Jean SIMONDON **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ **Mamirolle :** M. Daniel HUOT **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (à partir de la question n°5) **Montferrand-le-Château :** Mme Lucie BERNARD **Nancray :** M. Vincent FIETIER **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey :** M. Frank LAIDIE **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, M. Pascal ROUTHIER **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA **Thise :** M. Pascal DERIOT **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes :** M. Denis JACQUIN **Velesmes-Essarts :** Mme Géraldine LAMBLA **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI **Vieilley :** M. Franck RACLOT **Vorges-les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Étaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Besançon :** Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Laurent CROIZIER, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Christine WERTHE **Beure :** M. Philippe CHANEY **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE **Byans-sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champoux :** M. Romain VIENET **Chaucenne :** M. Alain ROSET **Chevroz :** M. Franck BERNARD **Dannemarie-sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD **Devecey :** M. Michel JASSEY **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **Larnod :** M. Hugues TRUDET **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Marchaux-Chaufontaine :** M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA **Noironte :** M. Claude MAIRE **Novillars :** M. Bernard LOUIS **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT **Pirey :** M. Patrick AYACHE **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Saône :** M. Benoit VUILLEMIN **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD **Villars-Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Eloi JARAMAGO

Procurations de vote : Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI (jusqu'à la question n°21 incluse) ; Mme Frédérique BAEHR à Mme Marie ZEHAF ; Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM ; Mme Nathalie BOUVET à M. Emile BOURGEOIS ; Mme Claudine CAULET à M. François BOUSSO ; Mme Aline CHASSAGNE à M. Christophe LIME ; Mme Annaïck CHAUVET à Mme Lorine GAGLILOLO ; Mme Julie CHETTOUH à Mme Juliette SORLIN ; Mme Sadia GHARET à M. André TERZO ; Mme Valérie HALLER à M. Anthony POULIN ; Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN ; M. Yannick POUJET à M. Abdel GHEZALI ; Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU ; Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN ; M. Gilles SPICHER à M. Olivier GRIMAITRE ; M. Christian MAGNIN-FEYSOT à M. René BLAISON ; M. Alain ROSET à Mme Françoise GALLIOU ; M. Franck BERNARD à M. Jean-François MENESTRIER ; M. Michel JASSEY à M. Yves MAURICE ; M. Patrick CORNE à M. Fabrice TAILLARD ; M. Daniel PARIS à M. Olivier LEGAIN ; M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN (jusqu'à la question n°4 incluse) ; M. Claude MAIRE à M. Florent BAILLY ; M. Patrick AYACHE à M. Gabriel BAULIEU ; M. Benoit VUILLEMIN à M. Daniel HUOT

Délibération n°2023/006453

Rapport n°10 - Actions recherche et innovation - Soutien au fonctionnement du PMT, pôle de compétitivité des microtechniques pour l'année 2023

Actions recherche et innovation - Soutien au fonctionnement du PMT, pôle de compétitivité des microtechniques pour l'année 2023

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Présidente

	Date	Avis
Commission n°2	16/03/2023	Favorable
Bureau	30/03/2023	Favorable
Conseil de Communauté	13/04/2023	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2023 et PPIF 2023-2027 « actions recherche et innovation »	Montant de l'opération : 45 000 €
Sous réserve du vote du BP 2023	

Résumé :

La communauté urbaine Grand Besançon Métropole soutient depuis 2005 la démarche fédératrice du Pôle de Compétitivité des Microtechniques (PMT) aux côtés de l'Etat, de la région et des autres acteurs économiques.

Le soutien à l'innovation est un axe fort de la politique de développement économique de Grand Besançon Métropole, car il est facteur de compétitivité pour les entreprises et d'attractivité pour le territoire.

Le présent rapport porte sur le financement du programme d'animation 2023 que le PMT se doit de mettre en œuvre en tant que « pôle de compétitivité » conformément aux attendus de l'Etat et de la Région. L'Etat doit très prochainement rendre publique la liste des pôles de compétitivité reconduits dans leur label.

Pour 2023, le financement de GBM reste au même niveau qu'en 2022, soit une subvention de 45 000 € correspondant à 5,6% d'un budget de 801 926 €HT.

I - Le PMT, Pôle de compétitivité des Microtechniques

Créé en 2005, le PMT est en voie de relabélisation pour la phase 5 de la politique nationale de soutien aux pôles de compétitivité. Sa feuille de route intègre 4 domaines d'activité stratégique :

- DAS n°1 : Les microtechniques en tant que solutions technologiques pour l'industrie 4.0
- DAS n°2a : Technologies de Santé – volet Dispositif Médical
- DAS n°2b : Technologies de la Santé – volet Bioproduction
- DAS n°3 : Aéronautique et spatial

Pour rappel, la filière microtechnique sur le territoire de Grand Besançon Métropole correspond à 1% de la production mondiale.

Un écosystème de plus de 400 entreprises industrielles, 11 000 salariés pour 1,36 milliard d'euros de chiffre d'affaires.

Cette filière compte près de 1050 chercheurs, 450 en recherche publique et 600 en recherche privée, une Société d'Accélération du Transfert des Technologies (SATT), une fondation de recherche partenariale FC INNOV', une centrale technologique (MIMENTO), le plus important laboratoire du Cnrs en sciences de l'ingénieur, l'institut FEMTO-ST et une école d'ingénieurs spécialisée SUPMICROTECH-ENSMM.

Sur le volet formation, 53 diplômés allant du CAP au diplôme d'ingénieur.

II - Programme d'actions porté par le PMT pour l'année 2023

Il fait référence au Guide méthodologique sur le financement des pôles de compétitivité. :

Ce guide définit dans son 1^{er}§ la "répartition des types de missions des pôles de compétitivité" qui fait apparaître 5 grandes catégories de missions exercées par les pôles.

Le PMT est concerné par 3 de ces 5 catégories. L'Etat a pour l'année 2023 convenu que la catégorie C relative aux missions conduites en faveur d'un ou plusieurs bénéficiaires ciblés et qui ne sont pas proposées à l'intégralité des adhérents au pôle serait intégrée à la catégorie B ci-dessous.

- **Catégorie A : Les missions relevant de l'exercice de l'autorité publique** (labellisation des projets, stratégie du pôle, missions institutionnelles...).

- ✓ **Labellisation des projets collaboratifs de R&D et les travaux préparatoires associés**
 - Détection des projets R&D avec au moins un porteur en Bourgogne Franche Comté
 - Veille et soutien sur les AMI/AAP sectoriels
 - Accompagnement et renforcement de la visibilité des porteurs auprès de BPI, ADEME et des pouvoirs publics.
 - Evaluation des projets y compris à travers le processus de labellisation et/ou de co-labellisation avec MEDICEN.
 - Soutien au montage, dépôt des dossiers des projets collaboratifs ou individuels et préparation aux auditions

Objectif 2023 : détecter et soutenir 13 projets (2 ANR, 2 I-Lab, 2 I-Nov, 6 AMI/APP sectoriel et 1 projet européen) et d'auditionner 2 projets I-Nov en tant que jury BPI.

En 2022, dans le cadre des relais des politiques publiques nationales et régionales en termes d'innovation ou d'industrialisation, le PMT a accompagné et/ou labellisé 21 projets dont 9 ont obtenus un financement au titre de France 2030 (I Lab, I Nov, AAP), d'Horizon Europe ou du FRI.

- ✓ **Les missions de nature institutionnelle** exercées par le pôle de compétitivité, sur la sollicitation expresse de l'État ou des collectivités territoriales, **pour participer** à des groupes de travail ou à des réunions afin d'apporter son expertise, **d'aider à la définition de politiques publiques et au portage d'actions publiques**.
Le PMT participera et contribuera au déploiement en région des politiques européennes, nationales et régionales : RIS3, SRDEII, Comité stratégique de filière (CSF) Aéronautique, santé), France 2030...Participation à l'AFPC (association française des pôles de compétitivité), France Clusters, et aux réunions interpôles relevant de la santé (Medicen, Pôle Pharma, France Biolead, France Biotech...)

- **Catégorie B : Les missions exercées au bénéfice de l'ensemble des membres du pôle, en particulier l'« usine à projets » en vue de l'émergence de projets**

Il s'agit des missions exercées par le pôle pour stimuler l'innovation, favoriser la recherche et le développement collaboratif entre les entreprises (notamment les PME) et les laboratoires et aider la valorisation des résultats des projets de R&D ainsi que des missions d'accompagnement conduites en faveur d'entreprises adhérentes au pôle.

- ✓ **Être le relais actif des politiques publiques nationales et régionales** dans le cadre du Plan de Relance et de France 2030
Contribution directe à 2 des 10 objectifs identifiés par **France 2030** :
 - Objectif n°5 : produire le 1er avion bas carbone (DAS3)
 - Objectif n°7 : développer et produire des dispositifs médicaux innovants et de rupture en Santé & développer 20 biomédicaments contre les cancers, les maladies chroniques (DAS2)

Contribution du PMT à la déclinaison du SRDEII et de la RIS3:

- accompagner les transitions numériques et énergétiques,
- soutenir les PME dans leurs phases clefs de développement,
- consolider les capacités d'innovation, l'internationalisation des PME et leurs capacités d'innovation (sensibiliser, accompagner, renforcer les liens entre laboratoire et entreprises, sensibiliser et accompagner aux projets européens et transfrontaliers).
- participation à la définition et à l'animation de 2 groupes de travail « Microsystèmes et systèmes intelligents » et « Santé et soins individualisés et intégrés ».

- ✓ **Conforter le positionnement du PMT :**
 - Faire croître le nombre d'adhérents au-delà de **265** (+ 15% de start-up, + 10% de PME et + 10% de PME ->150 salariés-, ETI/grands groupes).
 - Développer les échanges inter-pôles, inter-clusters et organisations d'intérêt au niveau national comme au niveau international
 - déployer l'outil PMT Business (www.pmt-business.com) : plateforme de mise en relation entre donneurs d'ordre et sous-traitants industriels)

- ✓ **Enrichir et promouvoir l'offre de services du PMT**
 - **Promouvoir les adhérents :** 1 annuaire des membres, publications et animation d'un réseau social professionnel *LinkedIn* et d'une communauté de plus de 1500 abonnés...
 - **Poursuivre les visites d'entreprises (350/an)** pour recueillir la « voix des entreprises »
 - **Identifier, qualifier et communiquer** auprès des membres sur **les AAP** de l'État et de la Région
 - **Animer la communauté des adhérents industriels :** organisation de 20 manifestations visant la mise en réseau des entreprises, des laboratoires de recherche et des organismes de formation et la promotion de l'écosystème régional,
 - **Participer et/ou organiser des salons, congrès, journées techniques et conventions d'affaires:** rentrée du DM, colloque ITD, Paris Space Week, Le Bourget, Global industrie...
 - **Proposer une offre de services dédiée :**
 - **Préparation et soutien aux appels à projets**
 - **Professionaliser votre proposition de valeur:** marketing stratégique et opérationnel => *Réaliser 4 prestations*
 - **Accompagnement stratégique du dirigeant » en 2 phases :** un audit stratégique flash 360° de 2 à 4 jours (phase stratégique) et 5 à 7 jours de prestations d'experts qualifiés visant le démarrage opérationnel de 1 ou 2 actions prioritaires (phase de riposte opérationnelle). La prestation fait l'objet d'un devis négocié au cas par cas.
⇒ *Réaliser 3 prestations*
 - **Proposer des « Formations »** ou masterclass dans des domaines comme : stratégies d'internationalisation, bonnes pratiques commerciales, financement et stratégie d'innovation, sensibilisation RSE, ...). => *2 formations en 2023*
 - **Prestations de « Stratégie industrielle » :** veille économique, études filières » en lien avec les acteurs de l'enseignement supérieur (écoles d'ingénieur : ISIFC et SUPMICROTECH-ENSMM).
⇒ *Proposer et encadrer 12 projets mettant en lien des étudiants et des adhérents industriels*
 - **Entreprendre :** Soutenir l'Entrepreneuriat à travers l'accompagnement de projets tutorés auprès de l'école de Commerce et de Management (ECM Belfort et ECM Besançon). => *Proposer et encadrer 5 projets*
 - **Accompagnement des transitions digitales » :** déployer l'offre Etat/Région « Industrie du Futur » portée par le CETIM => *Accompagner 5 entreprises au titre du programme Etat/Région*
 - **« Accompagnement des transitions TEE » :** en partenariat avec le réseau régional RSE et/ou des experts qualifiés => *2 webinaires d'information, 3 prestations (achat d'énergies/réduire son empreinte carbone/ ISO 50001...)*
 - **Concevoir et produire les supports de communication** du PMT : un **kit commercial PMT** déclinant l'offre de prestations, un film institutionnel et quelques vidéos de témoignages, en vue d'une communication de masse ou de mailing ciblés. Gestion de la communication institutionnelle, événementielle et presse.

- ✓ **Consolider la gouvernance du PMT :**
 - Préparer et obtenir la **certification Gold Label** (ECEI) ou équivalent
 - Rechercher **l'équilibre financier** des comptes analytiques consolidés
 - Développer **les ressources privées** (>55% des produits) par une augmentation des adhésions et des prestations de services.

- **Catégorie C** : Les missions conduites en faveur d'un ou plusieurs bénéficiaires ciblés et qui ne sont pas proposées à l'intégralité des adhérents au pôle. **A la demande de l'État, ces missions ont été intégrées à la catégorie B**
- **Catégorie D** : Les prestations commerciales ne relevant pas des missions attribuées par les pouvoirs publics aux pôles et n'ayant pas vocation à être aidées. PMT non concerné
- **Catégorie E** : Les missions financées par l'Union européenne. PMT non concerné.

Le programme d'actions et les objectifs attendus sont précisés dans l'annexe 1 de la Convention : programme d'actions 2023.

III. Le plan de financement 2023

Le budget prévisionnel 2023 pour la mise en œuvre du programme d'actions est de 801 926 €. Celui-ci correspond à une demande de financement à hauteur de 45 000 € sous la forme d'une subvention pour Grand Besançon Métropole.

Dépenses prévisionnelles (en € HT) :

Types de dépenses	Missions de catégorie A	Missions de catégorie B	Total	%total
Frais de personnel	43 145,00 €	378 581,00 €	421 726,00 €	52,6%
Frais de déplacement	2 000,00 €	8 000,00 €	10 000,00 €	1,2%
Frais de structure	10 000,00 €	110 200,00 €	120 200,00 €	15,0%
Frais externes	5 000,00 €	220 000,00 €	225 000,00 €	28,1%
Valorisation du temps passé (le cas échéant)		25 000,00 €	25 000,00 €	3,1%
Total	60 145,00 €	741 781,00 €	801 926,00 €	100,0%
	7,5%	92,5%		100,0%

Recettes prévisionnelles (en € HT) :

Financements privés	Missions de catégorie A	%	Missions de catégorie B	%	Total	%total
Financement publics	30 072,00 €		370 891,00 €		400 963,00 €	50,0%
Etat	4 690,00 €	15,6%	57 843,00 €	7,5%	62 533,00 €	7,8%
Région Bourgogne Franche-Comté	21 407,00 €	71,2%	264 023,00 €	34,2%	285 430,00 €	35,6%
GBM	3 375,00 €	11,2%	41 625,00 €	5,4%	45 000,00 €	5,6%
PNDH	225,00 €	0,7%	2 775,00 €	0,4%	3 000,00 €	0,4%
PMA	375,00 €	1,2%	4 625,00 €	0,6%	5 000,00 €	0,6%
Financement publics	- €		400 963,00 €		400 963,00 €	50,0%
Valorisation du temps passé (le cas échéant)			25 000,00 €	3,2%	25 000,00 €	3,1%
Financements privés			375 963,00 €	48,7%	375 963,00 €	46,9%
Total	30 072,01 €	100,0%	771 854,00 €	100,0%	801 926,00 €	100,0%
	3,7%		96,3%			100,0%

Recettes prévisionnelles privées (en €) :

Les financements privés envisagés se décomposent de la façon suivante :

Cotisations / Adhésions	217 963,00 €
Prestations	158 000,00 €
Individuelles (prestations de services)	30 000,00 €
Collectives (Evènements dont RDM 2023, salons, webinaires...)	120 000,00 €
Formation	8 000,00 €
Total	375 963,00 €

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

Mme Frédérique BAEHR (1), M. Nicolas BODIN (2), M. Sébastien COUDRY (1) et M. Benoit VUILLEMIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le soutien de Grand Besançon Métropole au programme d'actions du Pôle de Compétitivité des Microtechniques à hauteur de 45 000 € pour l'année 2023,
- se prononce favorablement sur la convention correspondante définissant les modalités d'attribution de cette subvention jointe en annexe,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 88

Contre : 0

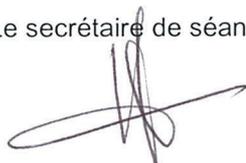
Abstention* : 0

Conseillers intéressés : 5

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

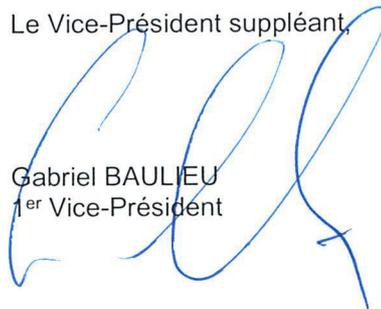
Le secrétaire de séance,



Eloi JARAMAGO
Conseiller Communautaire

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,



Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président